

COMMUNE D'AURIN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 29 MARS 2014 à 10H00

L'an deux mille quatorze, le 29 Mars à 10h00, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude LATAPIE, Maire sortant.

Date de la convocation : 25/03/2014

Présents : MM. Mohamed BENHAMOUCHE, Denis BOUVIER-GARZON, Monique CHAMBON, Julien CHEVREL, Patricia FEDOU, Christian GARRIGUES, Stéphane ISELLE, Didier MARTORELL, Dominique VAN DER MERWE, Sandrine VERCRUYSSSE et Lionel VIGNA.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier MARTORELL.

La séance est ouverte à 10h00.

* * *

Monsieur le Maire sortant Claude LATAPIE prend la parole pour annoncer le résultat de chaque candidat à l'élection Municipale du 23 Mars 2014.

* * *

Monsieur le Maire sortant demande à Monsieur Christian GARRIGUES, doyen de l'assemblée de procéder à l'élection du nouveau Maire.

· Un seul candidat : Madame Sandrine VERCRUYSSSE. Elue à la majorité absolue : 11 voix.

Madame Sandrine VERCRUYSSSE est proclamée Maire d'AURIN.

* * *

Madame la Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- La désignation des délégués titulaires et suppléants du SIVU.

* * *

I. SUJETS SOUMIS A DELIBERATION

2014/01 : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à **trois** le nombre d'adjoints au Maire.

* * *

2014/02 : Détermination du nombre de délégués au Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le nombre des délégués élus au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et le nombre des membres non issus du Conseil Municipal.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 4 le nombre des délégués du Conseil Municipal, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

· De procéder à leur élection conformément aux articles de la loi n° 95-116 du 4 Février 1995 et des décrets n° 95-562 du 6 Mai 1995 et 2000-6 du 4 Janvier 2000.

· De fixer à 4 le nombre des membres non issus du Conseil Municipal qui seront nommés par arrêté municipal après examen des propositions des associations familiales, des associations de retraités et de personnes âgées et des associations de personnes handicapées.

* * *

2014/03 : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique : Comité Syndical - Nomination des délégués

Madame la Maire rappelle que par délibération du 7 Octobre 2002 il a été décidé la création d'un R.P.I avec la commune de PRESERVILLE.

Après approbation des statuts du SIVU ayant pour objet de ce regroupement pédagogique intercommunal, il convient de désigner les délégués qui se représenteront la commune au sein du Comité Syndical.

Il indique qu'il faut nommer trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré décide à la majorité :

Délégués titulaires :

- Madame Sandrine VERCRUYSSÉ

- Monsieur Didier MARTORELL

- Madame Dominique VAN DER MERWE

Délégués suppléants :

- Monsieur Denis BOUVIER-GARZON

- Monsieur Julien CHEVREL

- Monsieur Lionel VIGNA

Madame la Maire remercie son nouveau Conseil Municipal. Elle fait lecture de la Charte de l'Elu Local et demande à tous ses conseillers de la signer.

Pour clore ce premier Conseil Municipal, elle invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11h30.